



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

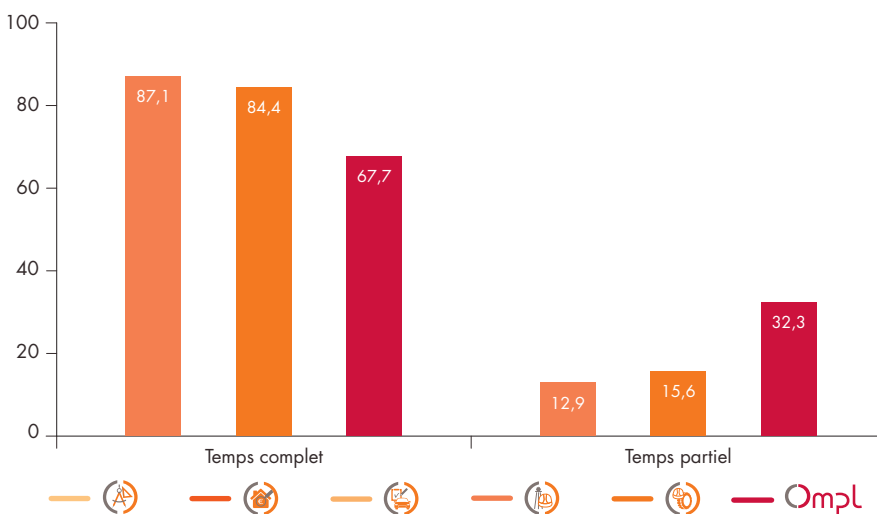
Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



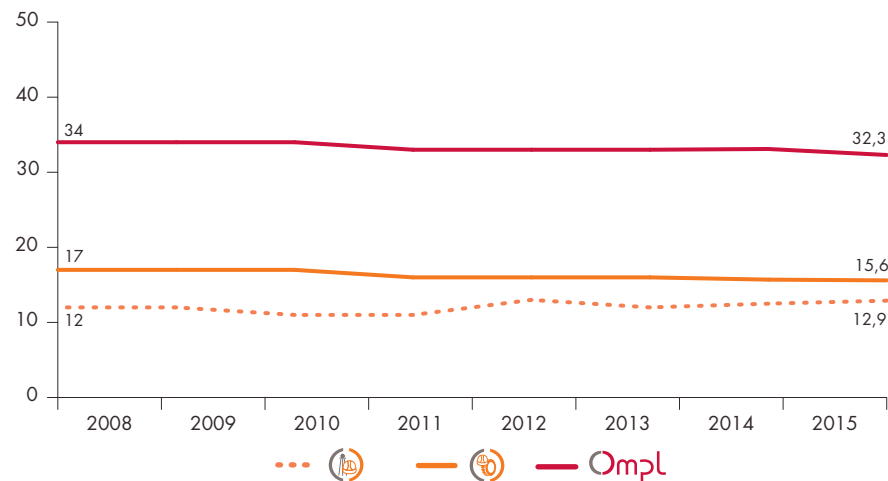
STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel varie peu sur la période. Il oscille entre 11 % et 13 %.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

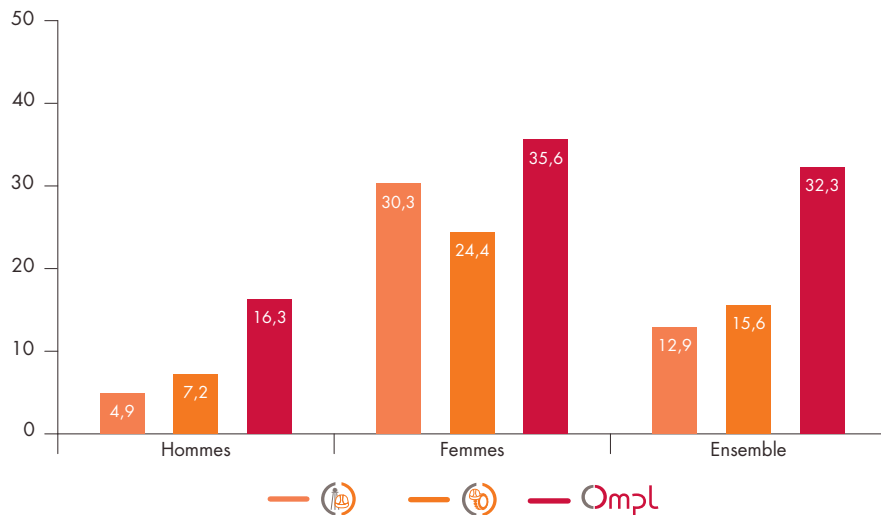
Dans la branche, le travail à temps partiel concerne deux salariés sur dix des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 11,9 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



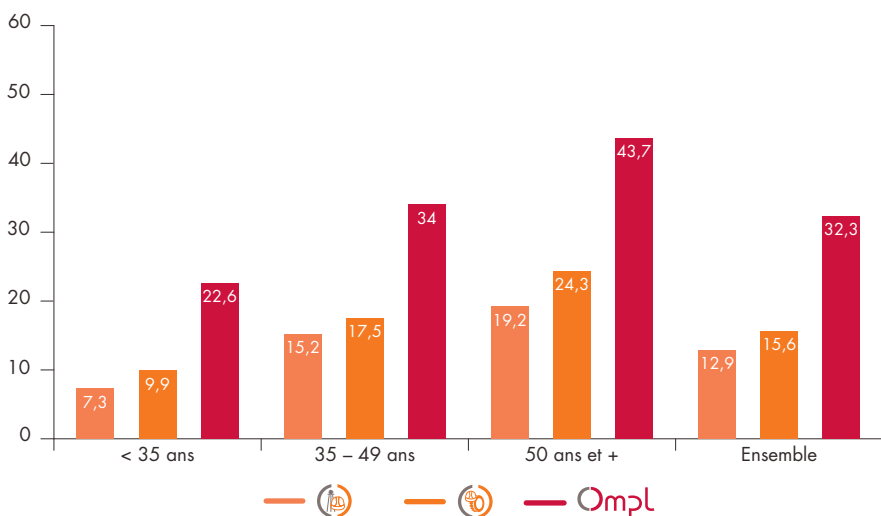
EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Baseline (%)	Secondary (%)	Ompl (%)
Cadres	19,6	13,3	31,6
Professions intermédiaires	7,8	10,2	26,9
Employés	31,0	27,2	32,6
Ouvriers	17,1	19,9	57,5
Ensemble	12,9	15,6	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour le Centre-Val de Loire (18,7 %) et atteint un minimum pour la Corse (8,3 %).

Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	15,7	17,3	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	12,8	17,5	36,8
Bretagne	10,2	16,2	33,2
Centre-Val de Loire	18,7	17,0	31,2
Corse	8,3	15,0	28,9
DOM	15,4	17,5	23,2
Grand Est	15,5	16,6	36,0
Hauts-de-France	10,8	14,0	35,7
Île-de-France	10,4	12,4	24,8
Normandie	11,5	15,6	33,8
Nouvelle-Aquitaine	11,7	15,9	32,3
Occitanie	12,6	18,0	35,4
Pays de la Loire	13,0	17,5	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14,8	18,1	33,9
Ensemble	12,9	15,6	32,3